

NOS HONORAIRES

Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux.

En cas de délégation de mandat les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat d'origine

Au 01/05/2022

VENTE MAISONS ET APPARTEMENTS

PRIX DE VENTE	Honoraires (TTC TVA 20%)
Moins de 50 000€	Forfait 4900€
De 50 001€ à 110 000€	Forfait 5900€
De 110 001€ à 299 999€	5,9%
A partir de 300 000€	4,9%

VENTE TERRAINS

PRIX DE VENTE	Honoraires (TTC TVA 20%)
De 0 à 50 000€	Forfait 4900€
Au-delà de 50 001€	Forfait 5900€

Estimations : 125.00€ TTC (donations, successions)

LOCATIONS

CHARGE BAILLEUR

- Mise en location 75.00€ TTC
- Visites, constitution du dossier 0.6/loyer mensuel TTC
- Etat des lieux 100.00€ TTC (3€/m² si inférieur à 33m²)

CHARGE LOCATAIRE

- Visites, constitution du dossier 0.6/loyer mensuel TTC
- Etat des lieux 100.00€ TTC (3€/m² si inférieur à 33m²)

GESTION LOCATIVE

5,50% des sommes encaissées + 2.80% garantie des loyers impayés (TVA incluse)

Options : Renseignements en agence.

NOS TARIFS SONT INFÉRIEURS AU PLAFOND IMPOSÉ PAR LA LOI ALUR